



Adaptation salariale 2016 ; +3,3% Cotisation pension : -0,3% !

Luxembourg, le 3 novembre 2016

Le Statut 2014 contient une bonne mesure: l'automaticité de l'adaptation de nos rémunérations. C'est l'une des très rares nouvelles mesures qui soit au profit du personnel.

Cette année, sur base de l'évolution des prix et du pouvoir d'achat des fonctions publiques nationales, nos rémunérations connaîtront une hausse de 3.3%.

À cette hausse s'ajoute une baisse de la cotisation pension qui passe de 10.1 à 9.8%. L'USF Luxembourg tient à rappeler que cette évolution positive fait suite à des adaptations incomplètes (2011 et 2012) et au gel de nos salaires en 2013 et 2014. Nous sommes donc loin d'un ratrappage.

Au vu de la croissance du PIB de l'Union, la clause de modération et/ou d'exception ne peut pas être invoquée.

En pièce jointe, un tableau indicatif des nouvelles grilles des salaires et une explication technique.

Le rapport complet d'Eurostat est publié sur:
http://ec.europa.eu/eurostat/documents/6939681/7070380/Ares_2016_6003504+Main_text+EurostatRemunerationReport.pdf/c4d18763-b038-441b-a98c-19e099dd998c

L'USF Luxembourg suivra ce dossier avec attention et vous informera.

Visitez notre website: <http://usf-luxembourg.eu/>

**Solidarity is our business,
defending the staff our mission**



**UNION SYNDICALE FEDERALE
LUXEMBOURG**

Contact: REP-PERS-OSP-USF-LUXEMBOURG@ec.europa.eu

www.usf-Luxembourg.eu

